



# Pas-de-Calais

## Mon Département

### Conditions générales d'utilisation

#### Téléservice "MonJob62.fr"

La plateforme Monjob62 a fait l'objet d'une décision d'homologation par délibération du 17 décembre 2018.

#### **Dernière mise à jour :**

#### **Objet du Téléservice**

Le Conseil départemental de Département du Pas-de-Calais (ci-après « Le Département »), sis Hôtel du Département Rue Ferdinand Buisson, Arras (62018) met à votre disposition le Téléservice MonJob62 (ci-après « Le Téléservice ») permettant l'intermédiation entre les bénéficiaires du RSA du Département du Pas-de-Calais et les employeurs, ainsi que le suivi partagé entre les acteurs concernés du parcours des bénéficiaires du RSA du Département du Pas-de-Calais, pour un accompagnement plus cohérent et au plus près des besoins.

L'utilisation du Téléservice est facultative et gratuite. Les usagers choisissent librement d'accéder à ce service.

Les conditions d'utilisation du Téléservice s'inscrivent dans le cadre de :

- L'article 4 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives
- Du décret n° 2009-730 du 18 juin 2009 relatif à l'espace de stockage accessible en ligne pris en application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives
- Du Décret no 2009-716 du 18 juin 2009 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel accompagnant la mise en œuvre du revenu de solidarité active et portant diverses dispositions de coordination.

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après les « CGU ») ont pour objet de vous indiquer les règles d'utilisation du Téléservice selon le profil de l'utilisateur.

#### **Description du Téléservice**

Le Téléservice est disponible sous deux formes :

- Une plateforme consultable depuis tout navigateur internet sur [www.monjob62.fr](http://www.monjob62.fr)

- Une application installable sur les Smartphones IOS et Android via les magasins d'applications (App Store et Play Store) sous le nom MonJob62.

Pour utiliser le Téléservice, l'utilisateur devra s'inscrire, en remplissant le formulaire d'inscription prévu à cet effet. L'inscription est gratuite, et suit un processus différent en fonction du profil de l'utilisateur.

Pour les candidats allocataires du RSA, l'utilisateur doit fournir nécessairement l'ensemble des informations marquées comme obligatoires, à savoir :

- Son nom et son prénom
- Sa date de naissance
- Son adresse courriel valide
- Son adresse postale
- Son code d'inscription unique fourni par le Département du Pas-de-Calais
- Son numéro de téléphone portable

Pour les recruteurs, l'utilisateur doit fournir nécessairement l'ensemble des informations marquées comme obligatoires, à savoir :

- Civilité
- Nom et prénom,
- Adresse courriel valide,
- Numéro de téléphone,
- Siret.

Pour les partenaires de l'accompagnement, l'utilisateur doit fournir nécessairement l'ensemble des informations marquées comme obligatoires, à savoir :

- Nom et prénom,
- Adresse courriel valide,
- Numéro de téléphone,
- Statut
- Siret.

Pour finaliser l'inscription au Téléservice, l'utilisateur devra valider son adhésion aux présentes CGU.

La validation de l'inscription entraîne l'ouverture d'un compte au nom de l'utilisateur, lui donnant accès à un espace personnel.

Un courrier électronique de confirmation d'inscription est ensuite envoyé à l'utilisateur au moyen de l'adresse email qu'il a communiqué lors de son inscription.

Par la suite, chaque fois que l'utilisateur voudra utiliser le Téléservice, il devra s'identifier au moyen de son adresse courriel et de son mot de passe personnel.

Une fois son inscription validée, l'utilisateur aura accès aux fonctionnalités suivantes :

Pour les candidats allocataires du RSA :

- Gérer son compte utilisateur,

- S'inscrire ou se désinscrire pour recevoir des informations et des actualités de la part du Département,
- Déposer plusieurs CV de manière interactive,
- Accéder aux offres d'emploi qui correspondent à leur CV,
- Consulter l'annuaire des entreprises du département du Département du Pas-de-Calais,
- Postuler à des offres d'emploi
- Communiquer avec les recruteurs, les partenaires de l'accompagnement et les professionnels du Département,
- S'inscrire à des évènements, dont des forums de l'emploi par exemple,
- Accéder à son diagnostic de situation et le compléter,
- Accéder à son/ses Contrat(s) d'Engagements Réciproques
- Accéder aux documents partagés avec son référent ou tout autre intervenant dans l'accompagnement,
- Importer des documents liés à son accompagnement,
- Modifier son numéro de téléphone fixe ou mobile ainsi que son adresse mail,
- Accéder à certaines données provenant des flux CAF/MSA et Pôle Emploi,
- Accéder à son agenda,
- Contacter la hotline (formulaire de contact)

Pour les recruteurs et les personnes pouvant consulter des offres d'emploi, ces derniers peuvent avoir accès aux fonctionnalités suivantes :

- Gérer son compte utilisateur,
- S'inscrire ou se désinscrire pour recevoir des informations et des actualités de la part du Département,
- Accéder aux profils des candidats qui correspondent à leurs offres,
- Contacter les candidats qui correspondent à leurs offres,
- Consulter l'annuaire des entreprises du département Département du Pas-de-Calais,
- Proposer des offres d'emploi de manière interactive,
- Communiquer avec les candidats et le Département.

Pour les partenaires de l'accompagnement des BRSA, ces derniers peuvent avoir accès aux fonctionnalités suivantes :

- Gérer son compte utilisateur,
- Accéder à son portefeuille de bénéficiaires du RSA,
- Créer/modifier le diagnostic de situation,
- Créer/modifier/signer le contrat d'engagements réciproques
- Gérer l'accompagnement des bénéficiaires (Positionner/gérer des rendez-vous, effectuer des bilans, demandes de réorientation, suspension)
- Accéder à certaines données des bénéficiaires provenant des flux CAF/MSA et Pôle Emploi,
- Accéder à l'historique de l'accompagnement,
- Accéder aux informations provenant des flux CAF/MSA et pôle emploi,
- Accéder aux documents partagés avec le bénéficiaire ou avec tout autre intervenant dans l'accompagnement,
- Importer des documents,
- Gérer son agenda,
- Communiquer avec les bénéficiaires ou autre intervenant dans l'accompagnement,

- Donner l'accès à Néojob62,
- Accéder au profil du bénéficiaire,
- Accéder à des indicateurs de suivi de l'activité

En cas d'usage du Téléservice via application mobile, l'utilisation de la fonctionnalité nommée « notifications push » nécessite le consentement préalable de l'utilisateur. Pour cela l'utilisateur devra activer, s'il le souhaite, la fonction de « notifications push » directement dans les réglages de son compte mobile et accepter que le Téléservice puisse y avoir recours. Cette fonctionnalité peut, à tout moment, et sans frais, être désactivée ou activée.

### **Obligations des utilisateurs du Téléservice**

L'utilisation du Téléservice est subordonnée à l'acceptation par l'utilisateur des présentes conditions d'utilisation et, le cas échéant, des conditions spécifiques propres à chacune des démarches administratives proposées.

L'ensemble des dispositions relatives à la collecte et aux traitements des données à caractère personnel est défini dans la politique de protection des données à caractère personnel consultable [ici](#) et fait l'objet de mentions d'information et/ou d'acceptation affichées sur le Téléservice au moment de la collecte notamment.

L'utilisateur garantit que toutes les informations qu'il donne dans le formulaire d'inscription sont exactes, à jour et sincères. Il s'engage à communiquer au Conseil départemental toute modification de ces informations afin que son dossier soit mis à jour, afin qu'elles correspondent toujours à la réalité de sa situation.

Les messages email ou SMS en provenance du Téléservice seront envoyées à l'adresse courriel ou numéro de téléphone indiquée dans l'espace personnel de l'utilisateur.

L'utilisateur s'engage à utiliser personnellement le Téléservice et à ne permettre à aucun tiers de l'utiliser à sa place ou pour son compte, sauf à en supporter l'entière responsabilité.

Il est également pareillement responsable du maintien de la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe. Il doit immédiatement contacter le Département s'il remarque que son compte a été utilisé à son insu. Il reconnaît au Département le droit de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas.

Les utilisateurs doivent disposer de la pleine capacité juridique pour s'engager au titre des présentes CGU. La personne physique qui ne dispose pas de la pleine capacité juridique ne peut utiliser le Téléservice qu'avec l'accord de son représentant légal.

L'utilisateur s'engage à respecter expressément les lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment, de manière non limitative, ceux régissant le fonctionnement des services en ligne, le commerce, la vente à distance, la protection des mineurs, le respect de la personne humaine et de la vie privée, la propriété intellectuelle.

L'utilisateur s'engage à ne pas stocker, transférer, diffuser ou rendre accessible, de quelque façon que ce soit, tout message, document, image ou autre support numérique dont le contenu serait susceptible :

- De porter atteinte à la dignité d'autrui, notamment au regard de la race, de la nationalité, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'âge, du handicap, de la religion ou des convictions politiques,
- De constituer une atteinte à l'ordre public ou à la sécurité nationale,
- De constituer une incitation à la pédophilie, à la pornographie, la haine raciale, au meurtre, au terrorisme, au proxénétisme, au trafic de stupéfiants, à la contrefaçon, au piratage informatique.

MonJob 62 s'autorise, sans préavis, à supprimer des informations ou commentaires apportés sur le site par un utilisateur en cas de non-respect des conditions générales d'utilisation ou en cas de diffusion de commentaires considérés comme inappropriés par le Département.

MonJob 62 se réserve le droit de supprimer toute publication contraire aux lois ou règlements en vigueur sur le territoire français.

MonJob 62 se réserve le droit de fermer tout compte utilisateur ne respectant pas les lois ou règlements en vigueur sur le territoire français.

### **Règles spécifiques aux offres d'emploi**

Les recruteurs sont seuls responsables des offres d'emploi publiées sur le Téléservice. A ce titre, ils s'engagent à respecter expressément les lois et règlements en vigueur sur le territoire français :

- Une offre d'emploi ne peut pas comporter des allégations fausses ou susceptibles d'induire en erreur et portant en particulier sur un ou plusieurs des éléments suivants :
  - L'existence, le caractère effectivement disponible, l'origine, la nature et la description de l'emploi ou du travail à domicile offert ;
  - La rémunération et les avantages annexes proposés ;
  - Le lieu de travail.
- Une offre d'emploi doit être rédigée en français. Lorsque l'emploi ou le travail proposé ne peut être désigné que par un terme étranger sans correspondant en français, le texte français en comporte une description suffisamment détaillée pour ne pas induire en erreur.
- Une offre d'emploi ne peut pas comporter de mentions discriminatoires sauf dispositions légales.

Constitue une discrimination directe la situation dans laquelle, sur le fondement de son origine, de son sexe, de sa situation de famille, de sa grossesse, de son apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur, de son patronyme, de son lieu de résidence, de son état de santé, de sa perte d'autonomie, de son handicap, de ses caractéristiques génétiques, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son âge, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales, de sa capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable.

Constitue une discrimination indirecte une disposition, un critère ou une pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner, pour l'un des motifs mentionnés ci-dessus, un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne soit objectivement justifié par un but légitime et que les moyens pour réaliser ce but ne soient nécessaires et appropriés.

### **Responsabilité de l'utilisateur du Téléservice**

De manière générale, vous comprenez et acceptez que le Téléservice est mis à votre disposition « en l'état ». Le Département ne garantit en aucune façon la performance, l'accessibilité et la qualité du Téléservice selon la configuration de votre équipement terminal.

Lorsque vous accédez et utilisez le Téléservice, vous êtes ainsi entièrement responsable de la préservation de la sécurité, de la confidentialité et de l'intégrité de vos données, de votre matériel et de vos logiciels et de la mise en œuvre de toute mesure de protection et de sauvegarde.

L'utilisateur est seul responsable de l'usage qu'il fait ou entend faire du Téléservice.

### **Responsabilité du fournisseur du Téléservice**

La responsabilité du Département ne saurait non plus être recherchée en cas d'interruption d'accès au Téléservice du fait d'opérations de maintenance, de mises à jour, de cessation, de modifications de tout ou partie du Téléservice ou de mise en œuvre de règles restrictives de gestion des débits selon les usages.

Dans tous les cas, le Département ne saurait être tenu pour responsable des dommages indirects résultant de l'utilisation du Téléservice et notamment du manque à gagner, de la perte de profit ou des dommages découlant de la perte de données causée par l'impossibilité d'utiliser le Téléservice.

Des hyperliens pointant vers des sites de tiers peuvent être insérés dans ce site web (« liens externes ») ; ces derniers engagent la responsabilité de leur exploitant respectif. Lors de l'insertion initiale d'un lien externe, l'absence de toute infraction à la loi dans le contenu correspondant est vérifiée. Aucune infraction à la loi n'a été constatée à la date de ladite insertion initiale. Le Département n'exerce aucun contrôle sur l'état actuel ou futur de la forme ou du contenu des pages web accessibles par l'intermédiaire des liens externes.

L'insertion d'un lien externe ne signifie pas que le Département considère comme appropriés les contenus accessibles par un lien externe ou par toute autre forme de renvoi. Il ne peut être demandé au Département d'exercer un contrôle permanent d'un lien externe en l'absence d'infraction à la loi clairement identifiée. Toutefois, la connaissance d'une telle infraction donnera immédiatement lieu à la suppression du lien externe concerné.

### **Propriété intellectuelle**

Le Téléservice et tous les éléments qui le composent sont la propriété du Département ou font l'objet d'une licence de la part des tiers au profit du Département.

Tous les contenus présents sur le site (architecture du site, textes, images animées, photos...), sauf mention contraire, sont soumis à la réglementation sur les droits d'auteur. De ce fait, toute reprise est conditionnée à l'accord de l'auteur en vertu de l'article L-122.4 du Code de la propriété intellectuelle et artistique.

Les photographies, textes, slogans, dessins, images, séquences animées, sonores ou non ainsi que toutes les œuvres intégrées dans ce site sont la propriété du conseil départemental ou de tiers ayant autorisé le Conseil départemental du Pas-de-Calais à les utiliser.

Les logos, icônes, et puces graphiques présentés sur le site sont protégés au titre des droits d'auteur et des articles L.511.1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle relatifs à la protection des modèles déposés.

Tous les écrits et photographies ne sauraient être reproduits librement sans demande préalable au Conseil départemental et sans l'indication de la source.

Toute reproduction (y compris par téléchargement, impression, etc.), représentation, adaptation, modification, traduction, transformation, diffusion, intégration dans un autre site, exploitation commerciale ou non, et/ou réutilisation de quelque manière que ce soit de tout ou partie des éléments reproduits sur le Téléservice est strictement interdite sans l'autorisation préalable et écrite du Département.

Pour obtenir une autorisation de reproduction, il faut en faire la demande à la direction de la communication du Conseil départemental de Département du Pas-de-Calais via le formulaire de contact accessible sur <https://www.pasdecalais.fr/Vos-demarches-en-ligne/SVE-Saisine-par-Voie-Electronique> ou au Conseil départemental du Pas-de-Calais – direction de la communication – Rue Ferdinand Buisson 62018 Arras.

Toutefois, les informations utilisées ne peuvent l'être qu'à des fins personnelles, associatives ou professionnelles en dehors de toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires.

Une fois l'autorisation reçue, la reproduction du contenu doit être accompagnée de la mention « paru sur le site MonJob62.fr » assorti d'un lien vers le site [www.monjob62.fr](http://www.monjob62.fr) et de l'ajout en bas de chaque contenu de la mention « droits réservés ».

### **Modifications des conditions générales d'utilisation**

Les présentes conditions générales d'utilisation peuvent être modifiées par le Département, aussi nous vous recommandons donc de consulter cette page régulièrement lors de vos connexions au Téléservice. Toute modification sera portée à votre connaissance par tout moyen que le Conseil départemental du Pas-de-Calais estimera le plus adapté.